



CABINET  
Service communication

mercredi 25 février 2015

## Calanque de Sormiou - plagette de l'avant-port Reconquête du littoral au bénéfice des usagers

---

Deux cabanons, situés sur le Domaine public maritime de la calanque de Sormiou, en cœur du Parc national des Calanques et en site classé, ont été démolis au terme de l'autorisation d'occupation temporaire dont bénéficiaient les occupants.

L'objectif de cette action est la reconquête de l'espace naturel littoral afin de restituer au public l'accès à la plagette de l'avant-port, au bénéfice de tous, habitants et visiteurs.

L'État a commandité ces travaux et les a pris en charge dans le cadre d'un accord amiable avec les anciens occupants.

Démarrés le 14 janvier 2015, les travaux de démolition sont à ce jour achevés. Au regard de la spécificité du site, l'accès au chantier a été réalisé par voie maritime. La procédure d'exécution du chantier a été validée préalablement avec les gardes moniteurs du Parc national des Calanques afin de limiter autant que possible l'impact sur les herbiers de posidonie et les zones de nidification de sars situés à proximité.

A ce titre des mesures de turbidité ont été réalisées lors de chaque intervention par un bureau d'étude indépendant. Les déblais de chantier ont été évacués en décharge agréée au moyen d'une barge maritime.

Le chemin d'accès à la plagette est intégré dans le paysage et renvoie à une nouvelle image, plus naturelle.

A l'issue de ces interventions, **un nouvel espace naturel – et une plage plus grande –** sont donc restitués au public.

Au travers de cette action, l'Etat et le Parc National des Calanques assurent le respect des principes fondamentaux de maintien du libre accès au Domaine public maritime et de la préservation de son caractère naturel, au bénéfice de tous.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer par courrier, par téléphone ou par courriel :  
DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Mer Eau Environnement - 16 rue A.Zattara – 13332 Marseille Cedex 3, tel : 04 91 28 54 67, [ddtm-consult-public-mer@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:ddtm-consult-public-mer@bouches-du-rhone.gouv.fr)



## Annexes informatives : procédures d'autorisation et illustrations photographiques

Ces travaux ont fait l'objet des procédures d'autorisations suivantes :

- Autorisation du Directeur du Parc national des Calanques le 25 février 2014
- Autorisation ministérielle au titre du site classé le 22 août 2014
- Permis de démolir accordé le 3 octobre 2014
- Arrêté de police du maire pour la fermeture de la plage du 3 novembre 2014
- Autorisation de la SCI de Sormiou pour le matériel roulant par courrier du 16 décembre 2014
- Non opposition au dossier de déclaration loi sur l'eau par courrier DCLUPE du 9 janvier 2015

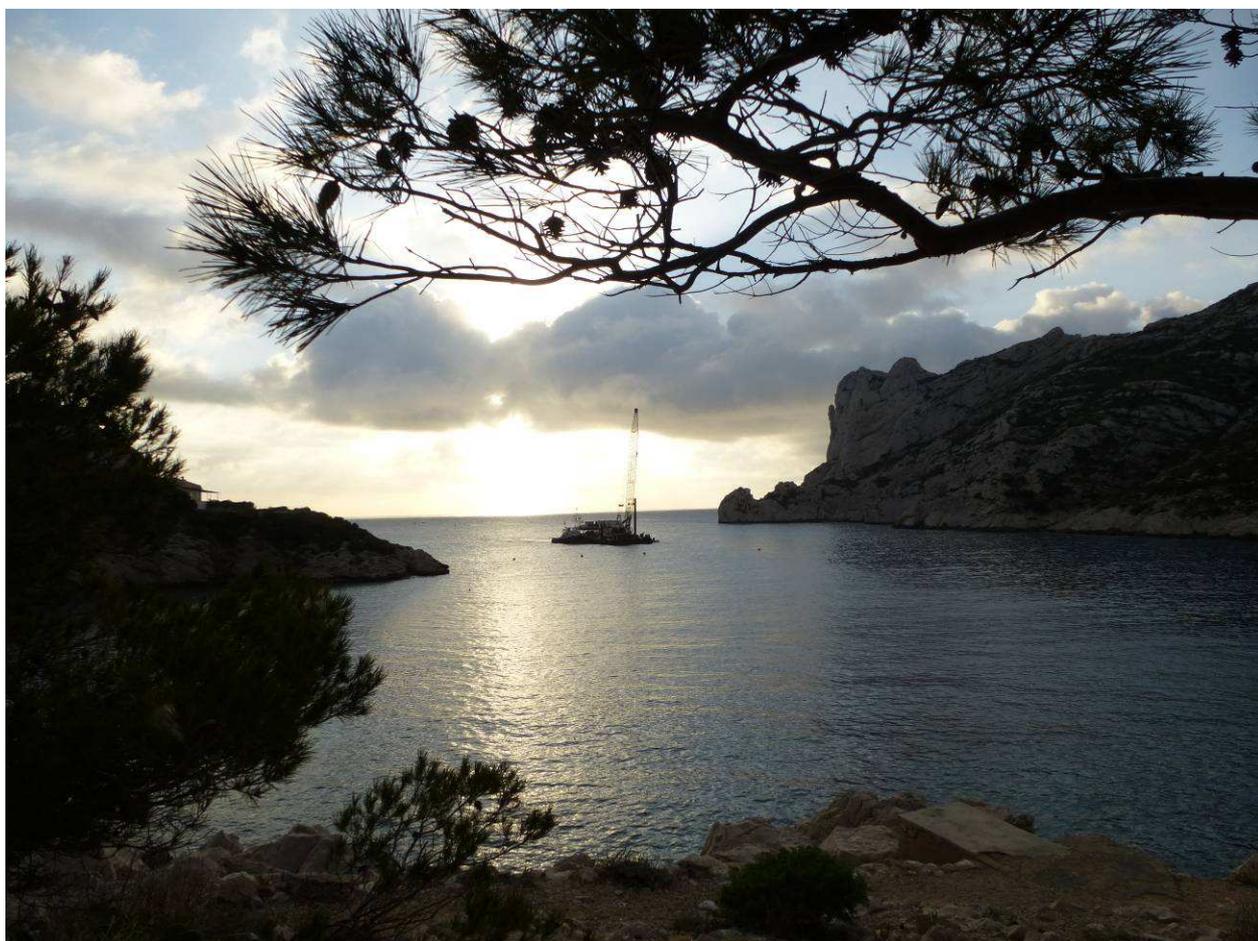


Figure 1 Arrivée de la Barge

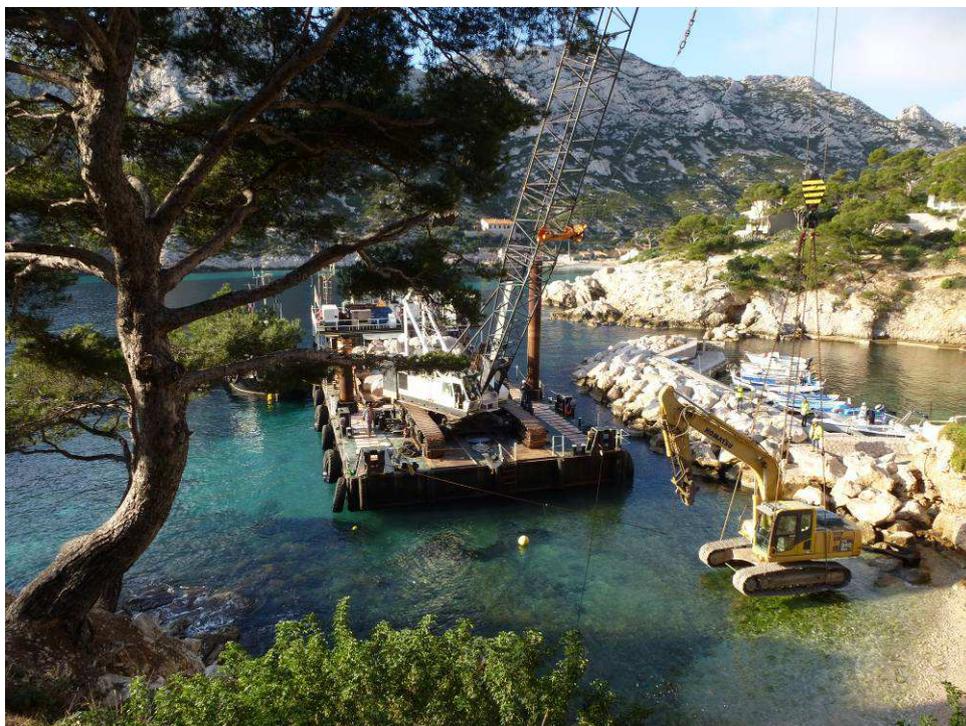


Figure 2 Déchargement du matériel de chantier sur la plage



Figure 3 Mise en place d'un cordon de protection contre la houle et d'un dispositif limitant à la source l'émission de matière en suspension



Figure 4 Phase de démolition en cours

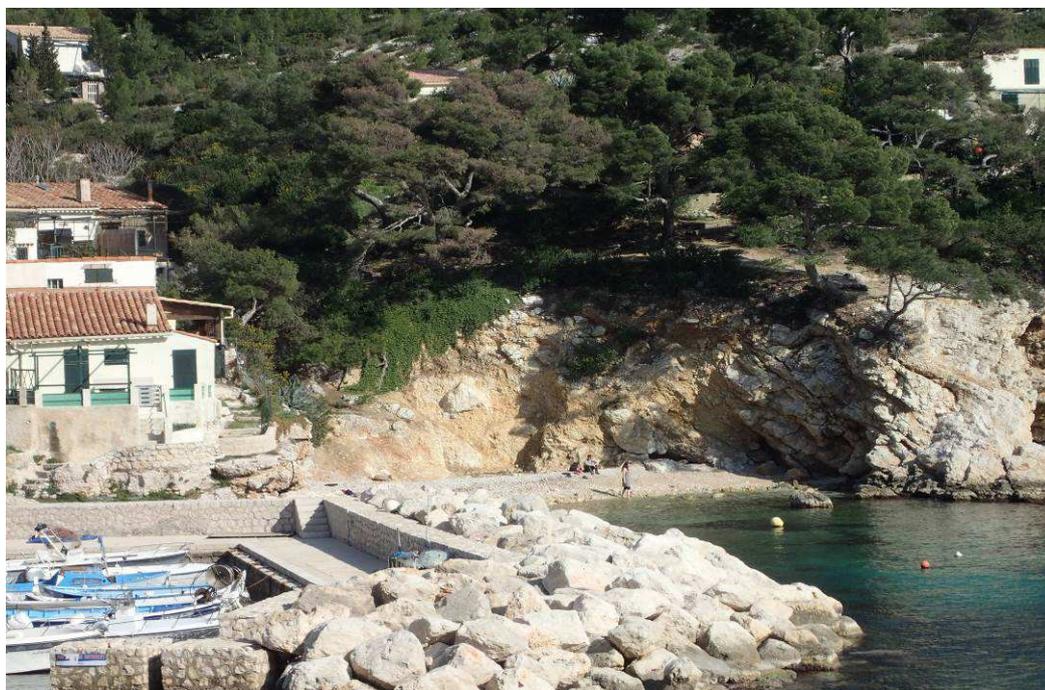
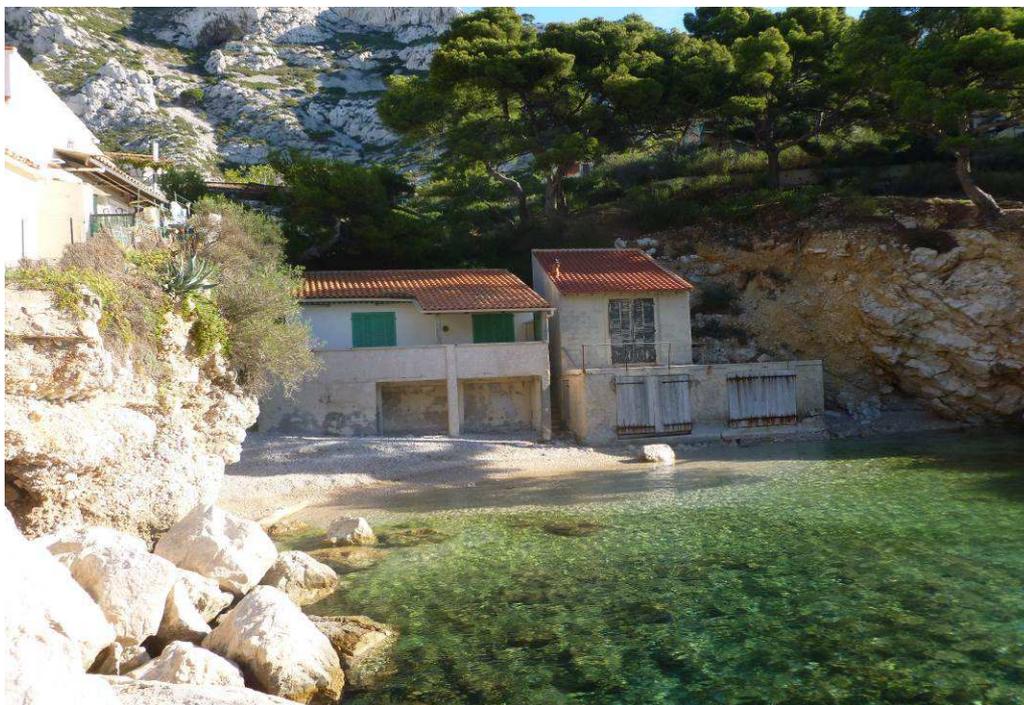


Figure 5: restitution de la plage à l'état naturel



Représentation avant/après



Crédits photos DDTM13